Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_059-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, M Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Isabelle LUCAS, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M Thierry BURLOT donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE
- Mme Emilie BELLOT donne pouvoir à M Bruno DESLANDES

M. Philippe BECAN est nommé secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2026/059 – ELECTION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIEGER AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

Présents : 30 **Représentés : 03** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_059-DE

Dans les attributions conférées par le code général des collectivités territoriales au conseil municipal figure la possibilité donnée à l'assemblée délibérante de désigner en son sein des conseillers municipaux appelés à siéger au sein d'organismes divers extérieurs à la commune et lui étant indépendants, qu'ils soient publics ou privés et ce, dans des cas et conditions prévus par les textes ou statuts régissant ces organismes.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : de procéder à la désignation de conseillers municipaux appelés à siéger dans les organismes, selon la répartition suivante :

LYCEE HOTELIER « Yvon BOURGES » - Conseil d'Administration

Titulaires : Kévin STEINBACHER, Martine GUENEGANT
Suppléants : Jeanne BOUVIER, Noémie BROSSAULT

COLLEGE « LE BOCAGE »

Conseil d'Administration

Titulaire : Kévin STEINBACHER
Suppléant : Marie BOURGOIN

« CAMPUS SPORTS BRETAGNE »

- Frédéric DENOUAL

COMMISSION DE SECURITE DE L'ARRONDISSEMENT

- Philippe BECAN, Frédéric DENOUAL

CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT-MALO

Titulaire : Jean-Patrick GUIBOUT
Suppléant : Christian CHAUFOUR

CONSEIL CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE

Titulaire : Jean-Patrick GUIBOUT
Suppléant : Christian CHAUFOUR

ECOLE DE MUSIQUE MAURICE RAVEL

- Vincent REMY, Noémie BROSSAULT

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_059-DE

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE DE LA COTE D'EMERAUDE

- Muriel BEZIEL, Evelyne GAUTIER LE BAIL

ASSOCIATION « HISTOIRE ET PATRIMOINE DU PAYS DE DINARD/RANCE/EMERAUDE » – Conseil d'administration

- Eric DYEVRE, Martine GUENEGANT

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA RANCE (A.D.V.R.)

Titulaire : Christian CHAUFOUR
Suppléant : Jean-Patrick GUIBOUT

ORGANISME DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES (OGEC)

- Kévin STEINBACHER

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 16 avril 2026

Le secrétaire de séance

Philippe BECAN

Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 17 AVR. 2026 et affichée en Mairie, le 17 AVR. 2026